

À Bruxelles, Luxembourg et Paris, le 31 octobre 2025

COMMUNIQUÉ

Les barreaux de Bruxelles, Luxembourg et Paris, et l'UIA-IROL, condamnent l'interdiction faite aux avocats d'Istanbul d'accéder au Palais de justice

Le dimanche 26 octobre 2025, un groupe de personnes – parmi lesquelles le Maire de la Municipalité Métropolitaine d'Istanbul, M. Ekrem İMAMOĞLU – a été déféré devant le Palais de justice d'Istanbul dans le cadre d'une enquête ouverte à leur encontre pour « espionnage ».

Lorsque les avocats des personnes déférées se sont rendus au Palais de justice afin d'assurer la défense de leurs clients, ils ont constaté que tous les accès au bâtiment étaient bloqués. Les forces de sécurité leur ont indiqué que, « conformément aux instructions du Procureur général de la République d'Istanbul, seuls trois avocats seraient autorisés à entrer pour chaque suspect ». En conséquence, la majorité des avocats a été empêchée d'accéder au Palais de justice.

Le Vice-Président et les membres du Conseil de l'Ordre du Barreau d'Istanbul, venus sur place après avoir été informés de la situation, se sont également vu refuser l'entrée pour les mêmes raisons. Même les employés du barreau venus ouvrir les locaux et bureaux du barreau à l'intérieur du Palais de justice n'ont pas été autorisés à y pénétrer.

Un procès-verbal a été établi sur place afin de servir de base aux démarches juridiques à venir.

L'instruction verbale donnée par le Procureur général de la République d'Istanbul, interdisant aux avocats d'accéder à leur lieu de travail – les palais de justice –, constitue une violation manifeste et inacceptable de la loi et du droit à la défense.

Marie DUPONT
Bâtonnière de l'Ordre
français du barreau de
Bruxelles

Pierre HOFFMAN
Bâtonnier de l'Ordre
des avocats au barreau
de Paris

Albert MORO
Bâtonnier de l'Ordre des
avocats au barreau du
Luxembourg

Martin PRADEL
Directeur-Général de l'UIA-
IROL